

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

INTENTION DU CSSDGS DE MODIFIER LES PARTIES DU 2^e CYCLE
D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ À L'ÉCOLE SECONDAIRE JACQUES-LEBER À
COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

14 MAI 2025

*Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries*

Québec



DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

- Mot de bienvenue et présentation des représentants du CSSDGS
- Présentation du projet soumis à la consultation publique
- Présentation des avis
- Prochaines étapes et mot de la fin

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Les participants inscrits pour présenter un avis seront appelés, le moment venu, à présenter verbalement leur avis au micro :
 - Le conseil d'établissement de l'école Piché-Dufrost dispose d'un maximum de 20 minutes;
 - Les autres participants inscrits disposent d'un maximum de 10 minutes.
- Il est interdit d'enregistrer l'assemblée ou de prendre des photos.
- Les personnes qui assistent sans avoir demandé à présenter un avis ne sont pas autorisées à prendre la parole.
- S'il vous reste une question à la fin de l'assemblée, un code QR affiché à la sortie du gymnase, permettra de la transmettre facilement. Le CSSDGS prendra connaissance des questions reçues et bonifiera, au besoin, la documentation en appui à la consultation publique sur son site Web.
- Par ailleurs, toute personne peut déposer un avis par écrit, jusqu'au 30 mai 2025 inclusivement, en utilisant le courriel prévu à cet effet sur le site Web du CSSDGS.

MISE EN CONTEXTE

- Le 28 mars 2024, considérant la vétusté de l'école actuelle et le déficit projeté en espace au secondaire pour le territoire des secteurs Nord et Nord-Ouest, le ministère de l'Éducation (MEQ) autorise le CSSDGS à procéder à la reconstruction avec agrandissement de l'école secondaire Jacques-Leber.
- Cet ajout d'espace permettra au CSSDGS d'augmenter sa capacité d'accueil de 12 groupes au secondaire sur ce territoire.

MISE EN CONTEXTE (SUITE)

- Les écoles secondaires d'un territoire accueillent les élèves provenant des municipalités de ce territoire. Chaque école secondaire a donc un bassin déterminé qui peut comprendre plusieurs municipalités.
- Le CSSDGS compte 21 municipalités et dispose de 11 écoles secondaires pour la répartition des élèves et des services éducatifs sur l'ensemble de son territoire.
- Le CSSDGS a l'obligation de répartir la clientèle en fonction de la capacité d'accueil de ses écoles.
- Écoles secondaires des territoires des secteurs Nord et Nord-Ouest (Delson, Candiac, La Prairie, Saint-Constant, Sainte-Catherine, Saint-Mathieu, Saint-Philippe) :
 - École de la Magdeleine
 - École Fernand-Seguin
 - École Jacques-Leber
 - École Saint-François-Xavier
 - École des Timoniers

PRÉVISIONS MEQ DE LA CLIENTÈLE AU SECONDAIRE POUR LES SECTEURS NORD ET NORD-OUEST

Prévisions pour les secteurs Nord et Nord-Ouest

CANDIAC, DELSON, LA PRAIRIE, SAINT-CONSTANT, SAINTE-CATHERINE, SAINT-MATHIEU ET SAINT-PHILIPPE

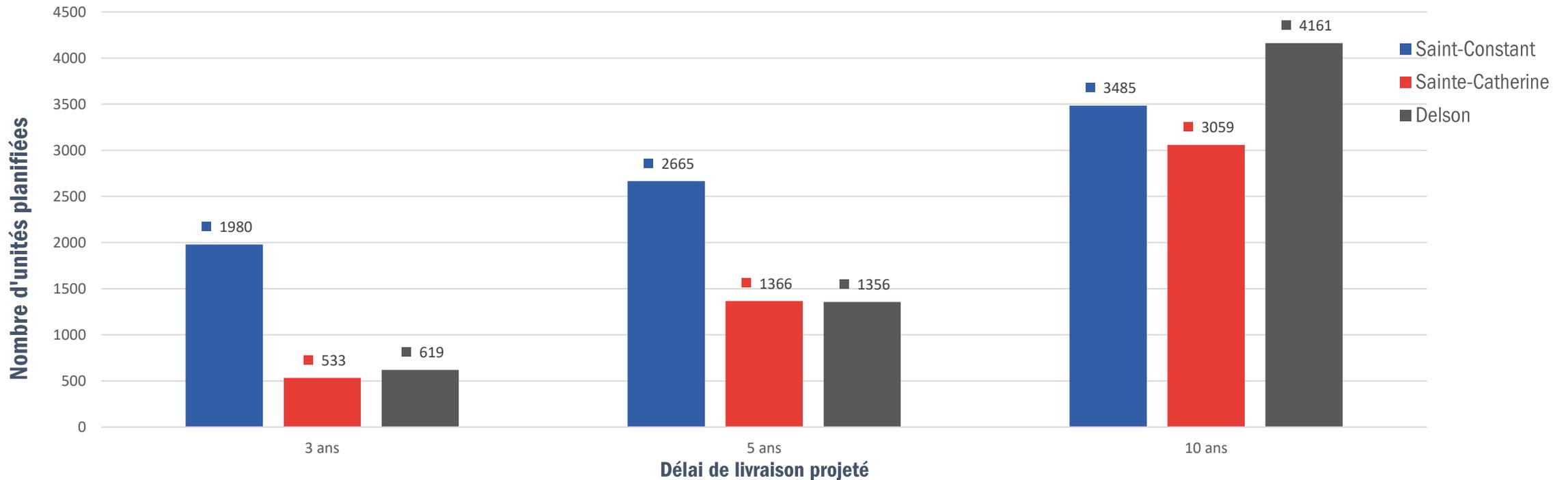
École Fernand-Seguin École de la Magdeleine École Saint-François-Xavier (hors service) École Jacques-Leber École des Timoniers	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	2031-2032	2032-2033	2033-2034
Capacité des écoles pour les secteurs Nord et Nord-Ouest en places-élèves (sans les locaux modulaires temporaires)	4357	4357	4357	4357	4357	4357	4357	4357
Selon la prévision de clientèle pondérée après analyse du CSSDGS	Prévision en nombre d'élèves pondérés	5525	5517	5578	5563	5535	5493	5488
	Besoin / surplus d'espace en places-élèves	-1168	-1160	-1221	-1206	-1178	-1136	-1134

Les prévisions ne considèrent pas les développements domiciliaires à venir.
2026-2027 Livraison prévue de l'agrandissement de l'école Jacques-Leber.

Constat : Un déficit de près de 1 200 places-élèves permanentes demeure présent dans le secteur malgré la livraison de la nouvelle école secondaire Jacques-Leber en 2026-2027. Des locaux temporaires sont en place pour pallier ce déficit.

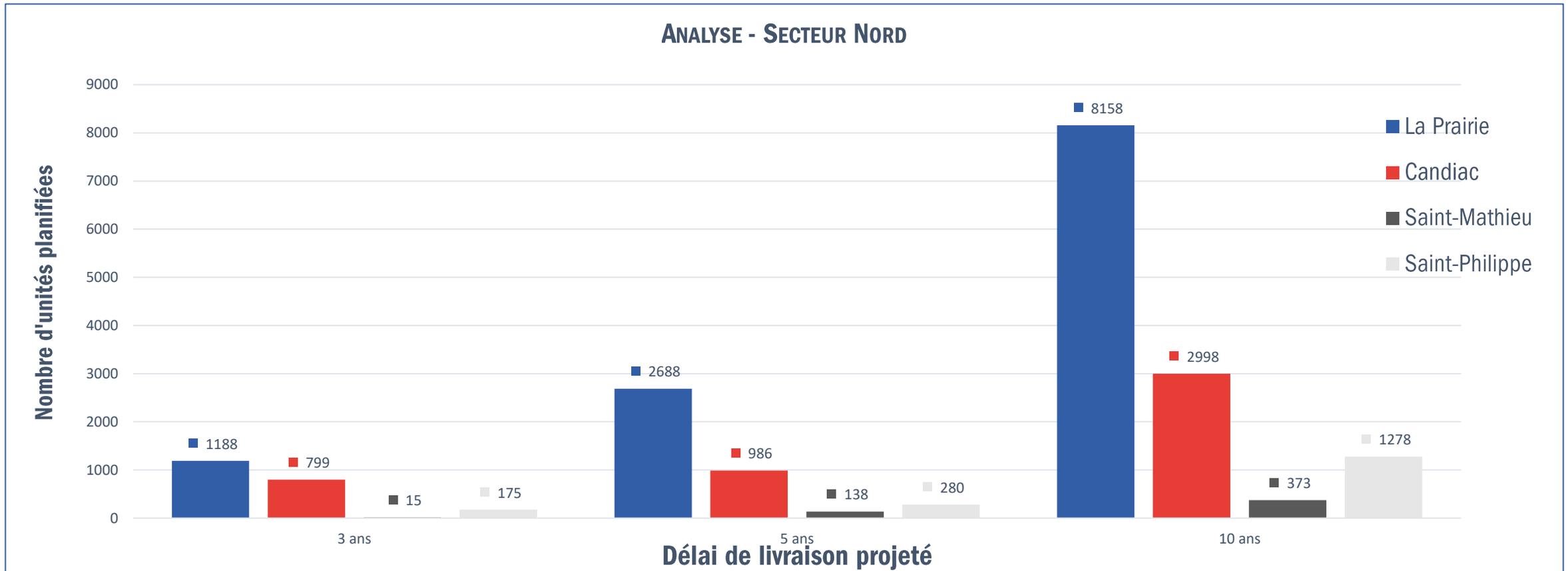
DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES

ANALYSE - SECTEUR NORD-OUEST



Dans le secteur Nord-Ouest, plus de 10 700 nouvelles unités résidentielles sont prévues d'ici les 10 prochaines années, dont près de 3 500 à Saint-Constant.

DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES (SUITE)



Dans le secteur Nord, plus de 12 800 nouvelles unités résidentielles sont prévues d'ici les 10 prochaines années, dont plus de 4 000 dans les 5 prochaines années.

PROJETS D'AJOUT D'ESPACE OU DE RECONSTRUCTION

Territoire des secteurs Nord et Nord-Ouest au secondaire

Projet d'ajout d'espace et de reconstruction autorisé par le MEQ et en chantier :

- Reconstruction et agrandissement de l'école Jacques-Leber (ajout d'une capacité de 12 groupes – rentrée 2026)

Les projets suivants sont en attente d'autorisation au MEQ :

- Remplacement de l'école Saint-François-Xavier
- Nouvelle école secondaire à Delson/Sainte-Catherine
- Nouvelle école secondaire à Candiac

CONSTATS AU SECONDAIRE

L'évolution anticipée de la clientèle au secondaire nous indique une croissance de la clientèle, mais une capacité d'accueil fonctionnelle suffisante en considérant les espaces temporaires installés :

- La livraison de la nouvelle école secondaire Jacques-Leber est prévue pour la rentrée 2026 (ajout de 12 groupes).
- Des espaces temporaires sont déjà installés sur les terrains des écoles de la Magdeleine, des Timoniers et Fernand-Seguin et permettront de répondre aux besoins du secondaire jusqu'à la livraison des espaces permanents autorisés ou en attente d'autorisation.
- Considérant sa capacité d'accueil restreinte, le CSSDGS se doit d'optimiser l'utilisation de tous les espaces disponibles.

L'ÉCOLE JACQUES-LEBER

Environ 1 650 élèves demeurent à Saint-Constant et fréquentent les écoles du CSSDGS en 2024-2025

École secondaire Jacques-Leber (1^{re} à 3^e secondaire)

- 834 élèves fréquentent l'école en 2024-2025 (en surcapacité)
- De ces élèves, 671 élèves sont des résidents de Saint-Constant de 1^{re} à 3^e secondaire

Nouvelle école Jacques-Leber

- Capacité d'accueil d'environ 1 050 élèves

Le CSSDGS doit déterminer la clientèle qui pourra fréquenter la nouvelle école Jacques-Leber et rééquilibrer le bassin de clientèle des autres écoles du secteur, dont l'école de la Magdeleine.

POLITIQUE D'ORGANISATION SCOLAIRE

La *Politique relative à l'organisation scolaire* détermine les orientations qui guident annuellement l'élaboration de la planification des besoins d'espace du CSSDGS et les priorités d'action pour l'évolution du réseau de ses établissements. Elle prend en compte l'ensemble des besoins ainsi que les principaux enjeux auxquels le CSSDGS sera confronté au cours des prochaines années.

Des orientations qui viennent guider la prise de décision :

5.2.1 S'assurer que les espaces soient suffisants dans chaque école et chaque centre afin que l'organisation des services éducatifs soit optimale.

5.2.9 Privilégier, dans la mesure du possible, un modèle d'école secondaire offrant la 1^{re} à la 5^e secondaire dans une même école, pour des groupes réguliers, des groupes adaptés, des profils et des programmes particuliers.

5.2.11 S'assurer que chaque école secondaire dispose d'un gymnase qui permet d'offrir les sports scolaires, d'un auditorium ou d'une salle multifonctionnelle, d'une cafétéria, d'une bibliothèque, de locaux spécialisés, de bureaux et d'espaces pour le personnel, et ce, en nombre suffisant.

LA PROCÉDURE ENCADRANT LA RÉVISION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES

Procédure 50-01

Les hypothèses de redécoupage proposées par le Service de l'organisation scolaire et du transport sont établies en tenant compte des principes suivants, sans nécessairement être en ordre de priorité :

- Respecter la capacité d'accueil de chaque école afin d'assurer des services de qualité.
- Équilibrer, le plus possible, les territoires associés à chaque école afin d'obtenir une meilleure répartition des bassins géographiques.
- Considérer les réalités entourant les élèves transportés ainsi que les marcheurs.
- Considérer les barrières géographiques.
- Toucher, dans la mesure du possible, au plus petit nombre d'élèves.
- Respecter, dans la mesure du possible, la municipalité de résidence des élèves.
- Prendre en compte la stabilité des groupes d'adaptation scolaire.
- Prendre en compte la stabilité de l'offre de service des programmes particuliers et des profils au secondaire.

AVIS D'INTENTION

- En raison de la livraison de l'agrandissement de l'école Jacques-Leber et de l'évolution de l'effectif scolaire au secondaire dans les secteurs Nord et Nord-Ouest, et considérant le développement domiciliaire et les espaces permanents et temporaires disponibles, le CSSDGS doit revoir, pour l'année scolaire 2026-2027, la répartition des services éducatifs dans certaines écoles du secteur.
- Le 8 avril 2025, le conseil d'administration du CSSDGS a adopté un avis d'intention afin de procéder à la modification des parties du 2^e cycle dispensé à l'école secondaire Jacques-Leber à compter de l'année scolaire 2026-2027.

AVIS D'INTENTION (SUITE)

- Par cette modification, l'école Jacques-Leber dispenserait, à compter de l'année scolaire 2026-2027, la 1^{re} à la 5^e secondaire (ajout de la 4^e et 5^e secondaire).
- En conformité avec l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* et la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* du CSSDGS, un processus de consultation publique est mis en place.
- Avec cette modification, un redécoupage des bassins géographiques des écoles secondaires des secteurs Nord et Nord-Ouest est requis afin d'attribuer un bassin en 4^e et 5^e secondaire à l'école Jacques-Leber et rééquilibrer les autres écoles du secteur.

LA RÉVISION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES

Le CSSDGS a évalué plusieurs scénarios :

Le statut quo

- La clientèle de 1^{re} à 3^e secondaire de Saint-Constant ne sera pas suffisante pour combler les places disponibles dans la nouvelle école (environ 800 élèves) et les autres écoles du territoire demeureront en surcapacité.

Revoir les bassins géographiques des écoles secondaires afin d'équilibrer toutes les écoles du territoire et maximiser la clientèle qui réside à Saint-Constant à l'école Jacques-Leber

- Ajouter la 4^e et 5^e secondaire à l'école Jacques-Leber et y associer une partie du territoire de Saint-Constant :
 - Géographiquement
 - Par bassin d'école primaire
- Permettre l'accès aux programmes pédagogiques particuliers (PPP) uniquement aux élèves du nouveau bassin de l'école Jacques-Leber.
- Ajouter la 1^{re} à la 3^e secondaire (secteur régulier) à l'école de la Magdeleine et y ajouter des PPP au 1^{er} cycle, dont le profil Hockey.
- Équilibrer les écoles Fernand-Seguin et Saint-François-Xavier qui sont actuellement en dépassement de capacité.

LA RÉVISION DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES DES ÉCOLES (SUITE)

Le CSSDGS a évalué plusieurs scénarios :

Scénario proposé pour la révision des bassins

- Associer le territoire d'une partie de Saint-Constant à l'école secondaire de la Magdeleine dès la 1^{re} secondaire :
 - Bassin de l'école Piché-Dufrost
 - Plus grande proximité avec l'école de la Magdeleine (minimiser le temps de transport de la majorité des élèves de Saint-Constant)
 - Permet de conserver le même bassin qu'au primaire
- Associer le territoire de Saint-Mathieu à l'école de la Magdeleine dès la 1^{re} secondaire.
- Associer une partie du territoire de La Prairie à l'école de la Magdeleine dès la 1^{re} secondaire.

SOLUTION PROPOSÉE À COMPTER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

École Saint-François-Xavier	École Fernand-Seguin	École des Timoniers	École Jacques-Leber	École de la Magdeleine	
Secondaire 1 à 3 Clientèle du bassin des écoles primaires de La Prairie :	Secondaire 1 à 3 Clientèle du bassin des écoles primaires de Candiac et Saint-Philippe :	Secondaire 1 à 3 Clientèle du bassin des écoles primaires de Delson et Sainte-Catherine :	Secondaire 1 à 5 Nouveau bassin : Clientèle de secondaire 1 à 5 du bassin de 4 écoles primaires de Saint-Constant :	Secondaire 1 à 5 Modifications : Clientèle de secondaire 1 à 5 du bassin des écoles primaires suivantes :	Secondaire 4 et 5 Clientèle du bassin des écoles secondaires :
<ul style="list-style-type: none">▪ Petite-Gare▪ Émilie-Gamelin▪ Notre-Dame-Saint-Joseph▪ Jean-XXIII (une partie)	<ul style="list-style-type: none">▪ Jean-Leman▪ Plein-Soleil▪ Saint-Marc▪ Des Moussaillons-et-de-la-Traversée	<ul style="list-style-type: none">▪ Louis-Lafortune▪ De l'Odyssée▪ Des Bourlingueurs▪ Saint-Jean	<ul style="list-style-type: none">▪ De l'Aquarelle-Armand-Frappier▪ Des Horizons▪ Félix-Leclerc▪ Vinet-Souigny	<ul style="list-style-type: none">▪ Jacques-Barclay▪ Jean-XXIII (une partie)▪ Piché-Dufrost Et <ul style="list-style-type: none">▪ Profil Hockey 1 à 5	<ul style="list-style-type: none">▪ Des Timoniers▪ Fernand-Seguin▪ Saint-François-Xavier

DEUX HYPOTHÈSES POUR LA TRANSITION

Deux propositions pour la période de transition

- **Hypothèse A - Transition sur deux ans** : Les élèves de première secondaire en 2025-2026 pourront poursuivre en deuxième secondaire à leur école actuelle. Le changement d'école se ferait lors du passage vers la troisième secondaire (2^e cycle). Les élèves du profil Hockey et les élèves des autres niveaux transiteront vers leur nouvelle école dès l'an 1 (2026-2027).
- **Hypothèse B - Transition dès l'an 1** : Tous les élèves touchés par le redécoupage transiteront vers leur nouvelle école dès 2026-2027, sauf les élèves en passage à la 5^e secondaire.

MODALITÉS POUR LA TRANSITION

Modalités de transition pour certaines clientèles pour les deux hypothèses

- **Profil Hockey** : Transition de tous les niveaux (1^{re} à 3^e secondaire) vers l'école de la Magdeleine dès 2026-2027.
- **Profil VIES – Élèves dont l'adresse de résidence n'est pas dans le nouveau bassin proposé pour la nouvelle école Jacques-Leber** : Les élèves termineront leur participation au profil VIES de l'école Jacques-Leber jusqu'en 3^e secondaire. Aucune nouvelle admission à compter de 2026-2027 pour les élèves qui ne résident pas dans le nouveau bassin géographique de l'école.
- **Élèves de 4^e secondaire en 2025-2026** : Dans les deux hypothèses présentées, les élèves qui seront en 4^e secondaire en 2025-2026 termineront leur parcours à l'école de la Magdeleine.

TRANSPORT SCOLAIRE – TRANSITION DE TOUS LES ÉLÈVES

Situation actuelle			Situation après la transition			Impact
Clientèle au secondaire	Marcheurs	Transportés	École de destination après redécoupage	Marcheurs	Transportés	
Élèves de Saint-Mathieu	0%	100%	École de la Magdeleine	0%	100%	Nul
Élèves de La Prairie	29%	71%	École Saint-François-Xavier École de la Magdeleine	29%	71%	Nul
Élèves de Saint-Constant	17%	83%	École Jacques-Leber École de la Magdeleine	33% (ajout d'environ 300 marcheurs)	67%	Augmentation du nombre d'élèves marcheurs et diminution du temps de transport pour la majorité des élèves

AVANTAGES DE LA SOLUTION PROPOSÉE

- Permet de respecter et d'optimiser la capacité d'accueil de nos écoles secondaires;
- Permet d'augmenter le nombre d'élèves marcheurs et de diminuer le temps de transport pour la majorité de la clientèle de Saint-Constant;
- Permet de limiter les transitions en favorisant une école de la 1^{re} à la 5^e secondaire pour plusieurs élèves du territoire;
- Permet d'ajouter des programmes pédagogiques particuliers (PPP) aux écoles Jacques-Leber et de la Magdeleine pour la clientèle de leur bassin;

AVANTAGES DE LA SOLUTION PROPOSÉE (SUITE)

- Permet un meilleur équilibre de l'offre de service pour les groupes d'adaptation scolaire et les parcours de formation axée sur l'emploi avec une nouvelle école offrant la 1^{re} à la 5^e secondaire;
- Permet de faciliter l'intégration de la clientèle de francisation de la 1^{re} à la 5^e secondaire à l'école de la Magdeleine;
- Respecte les orientations de la *Politique d'organisation scolaire* et les principes directeurs de la *Procédure sur la révision des bassins géographiques des écoles* du CSSDGS.

PRÉSENTATION DES AVIS

Avis du Conseil d'établissement de l'école primaire Piché-Dufrost à Saint-Constant - *Maximum 20 minutes* (M. Pascal Lavigueur)

Avis de la Ville de Saint-Constant - *Maximum 10 minutes* (M. Jean-Claude Boyer, maire)

Avis de parents d'élèves – *Maximum 10 minutes par intervention*

M^{me} Andréanne Leboeuf (Piché-Dufrost)

M^{me} Laura Astete Robillard (Piché-Dufrost) - *absente*

M^{me} Geneviève Lemieux (Piché-Dufrost) - *désistement*

M^{me} Geneviève Parent (Piché-Dufrost)

M^{me} Julie Lechasseur (Piché-Dufrost)

M^{me} Rana Abou Rjeily, (Piché-Dufrost)

M. Sébastien Gagnon (Piché-Dufrost)

M^{me} Sara Bourdeau (Piché-Dufrost) - *désistement*

M^{me} Marie-Claude Poirier (Jacques-Barclay)

M^{me} Nadine Inkel (Jacques-Leber)

ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION

Dates	Instance et activité
8 avril 2025	Conseil d'administration du CSSDGS Adoption de l'avis d'intention et de l'échéancier de consultation
22 avril 2025	Séance d'information à l'intention des conseils d'établissement et du comité de parents Présentation du projet de consultation
23 avril 2025	Publication de l'avis public pour l'assemblée de consultation publique Site Web CSSDGS et médias locaux
23 avril au 30 mai 2025	Mise en ligne du projet de consultation et période de consultation publique Site Web du CSSDGS
14 mai 2025, à 19 h	Assemblée publique de consultation Présentation du projet de consultation et consultation publique
25 juin 2025	Conseil d'administration du CSSDGS Décision

POUR ÉMETTRE UN AVIS

Toute personne concernée ou organisme impliqué peut donner son avis sur l'intention du CSSDGS de modifier les parties du 2^e cycle dispensé à l'école secondaire Jacques-Leber à compter de 2026-2027. Pour ce faire, il faut :

Transmettre un avis écrit

- Transmettre l'avis écrit par courriel à consultationpublique@cssdgs.gouv.qc.ca **au plus tard le 30 mai 2025, à 16 h.**

Le courriel pour transmettre l'avis ainsi que les détails de la consultation sont aussi disponibles au cssdgs.gouv.qc.ca/consultation_publicque